- Alternance
- RNCP Niveau 5
- Code RNCP : 38383
- 2 ans

BTS
Étude et réalisation d'agencement

PRÉSENTATION

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Étude et réalisation d'agencement exerce ses activités dans le domaine du second œuvre appliqué à l'étude et à la réalisation d'agencements à construire ou à rénover. Les réalisations sont des ouvrages sur mesures dans les domaines de l'agencement commercial y compris les devantures, l'agencement de locaux professionnels, l'agencement d'habitat individuel et collectif, l'agencement spécifique (cabine de bateau, salle technique en milieu hospitalier, studio d'enregistrement…).
Il traduit techniquement le concept architectural défini par un designer ou un architecte. Ses activités s'étendent de l'étude technique jusqu'à la réception des ouvrages. Il intervient sur des projets tous corps d'état et multi-matériaux.

PRÉREQUIS

Le BTS ERA est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat général scientifique, baccalauréat technologique STI2D ou ST2A, baccalauréat pro ERA, baccalauréat pro Assistant d'Architecte, baccalauréat pro du secteur industriel de la filière bois...

MÉTHODES

Les méthodes mobilisées incluent un face-à-face pédagogique, des mises en situation répétées, une participation active, des exercices pratiques et des outils d'analyse. Les apports méthodologiques sont illustrés par des exemples puis appliqués en situation pour favoriser l'apprentissage efficace.

MODALITÉS

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Séances de formation en salle
- Séances de formation hybrides
- Étude de cas

ÉVALUATION ET SUIVI

- Les acquis et la progression sont évalués en continu par des contrôles sur table et des rendus.
- La validation du diplôme est soumise aux modalités d'examen.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle :
  Chargé.e d'affaire en agencement, SIL (infographie pour l'agencement), économie de la construction
- Écoles d'architecture
- DSAA
  (Diplôme supérieur des Arts Appliqués)
- DEST Sciences du bois

- À Cifep : Bachelor Architecte intérieur

MÉTIERS - DÉBOUCHÉS

Selon la taille de l'entreprise, le titulaire du brevet de technicien supérieur étude et réalisation d'agencement exerce tout ou partie de ses activités en bureau d'études, sur chantier, en relation avec l'atelier, avec un niveau de spécialisation et d'autonomie variable suivant les tâches à effectuer.

Ces activités peuvent l'amener à évoluer vers des fonctions de chargé d'affaires, de responsable de bureau d'études techniques ou de conducteur de travaux. Il peut également envisager une création ou une reprise d'entreprise.

VOIES D'ACCÈS

• Alternance :
- Statut salarié.e en contrat de professionnalisation
- Statut salarié.e. en contrat d'apprentissage

• VAE nous consulter

RYTHME

• 2 semaines en centre de formation

• 2 semaines en entreprise

DURÉE

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

• 1350 h en 2 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

• 1100 h en 2 ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

PROGRAMME

• Mathématiques

• Sciences physiques

• Étude de projet

• CAO

• Résistance des matériaux

• Technologie des ouvrages

• Culture design et architecture

• Arts appliqués

• Infographie

• Culture générale et expression

• Langue vivante étrangère : Anglais

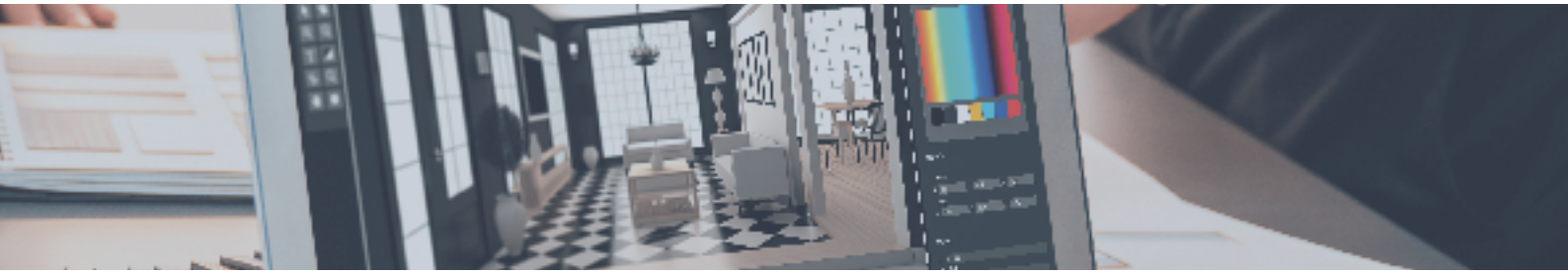

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

LE COORDINATEUR DE LA FILIÈRE :
Il prend en charge le recrutement des apprenants, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination des groupes et le suivi individuel tout au long du parcours.
Il garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun.

LE FORMATEUR·ICE RÉFÉRENT DU DISPOSITIF :
Il est le garant technique de la formation et gère au quotidien la formation.

LES FORMATEURS TECHNIQUES :
Ils sont experts dans leur domaine d'intervention.

LE RÉFÉRENT HANDICAP :
Il s'assure de la faisabilité organisationnelle (horaires, rythme), matérielle et pédagogique (aides humaines, supports pédagogiques adaptés) pour les personnes en situation de handicap en formation.

ADMISSION

Admission après test, étude du dossier de candidature et entretien.
Jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.

COÛT FORMATION

En Alternance, la formation est prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.
L'étudiant n'a aucun frais.
Ni frais de dossier, ni frais de scolarité.

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles PMR
Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

Contact :

contactchambery@cifep.fr
04 80 81 98 30

contactlyon@cifep.fr
04 27 02 74 68

Cifep

CIFEP Chambéry
256 rue François Guise
73000 Chambéry

CIFEP Lyon
30 rue de la Baisse
69100 Villeurbanne

www.cifep.fr

Plus d'infos
sur notre site internet :